

La Base TAF est développée en partenariat avec la Maison de l'Image Basse-Normandie

**MODE D'EMPLOI – ARTISTE-COMEDIEN(NE)**  
**INSCRIPTION A LA BASE TAF**

**RAPPELS**

**Accès à la Base TAF**

La Base TAF du réseau Film France est accessible depuis la version française du site internet [www.filmfrance.net](http://www.filmfrance.net).

**Inscriptions dans plusieurs régions**

Un professionnel artiste est autorisé à s'inscrire dans 1 à 2 régions :

- dans la région de son adresse fiscale
- et/ou dans une région de son choix où il a une adresse secondaire

Vous pouvez faire le choix de ne vous inscrire que dans une région « secondaire ». L'inscription en région « fiscale » n'est pas obligatoire, même si elle est proposée automatiquement.

Possibilité d'indiquer 2 adresses d'hébergement par région :

En région fiscale : votre adresse fiscale et une seconde adresse.

En région secondaire : deux adresses.

**Utilisation de vos données**

En vous inscrivant à la Base TAF, vous serez recensé(e) dans le fichier de la ou des commissions du film locales compétentes sur le territoire de vos adresses.

Vous autorisez chacune des commissions du film présentes sur le territoire de vos adresses à transmettre vos coordonnées aux sociétés de production avec lesquelles elles collaborent.

**La charte d'inscription**

Après avoir lu la charte d'inscription, vous devez cocher la case « J'accepte les termes de la charte d'inscription » afin d'accéder à l'étape suivante.

## **PROCEDURE D'INSCRIPTION POUR UN PROFESSIONNEL ARTISTE**

L'inscription sous le statut d'Artiste-Comédien(ne) est réservée aux comédiens et acteurs professionnels, personne dont l'activité principale ou la formation relève du cinéma, de l'audiovisuel ou du spectacle vivant.

La saisie de vos informations se fait en deux étapes :

- création d'un compte utilisateur
- création de fiche(s) de renseignements

Si vous ne complétez pas toutes les étapes, l'inscription ne sera pas visible par la ou les commissions du film locales compétentes sur le territoire de vos adresses.

Figuration: un Artiste-Comédien ne peut pas effectuer une inscription comme Figurant, il devra cocher la case « j'accepte la figuration » à la fin de la création de sa fiche pour être référencé dans la liste des figurants.

### **ETAPE 1 : Création d'un compte utilisateur**

Saisie de vos informations administratives, reportées sur chaque fiche d'inscription.

#### **Etat civil :**

Nom, prénom, date et lieu de naissance...

#### **Renseignements administratifs :**

Adresse fiscale (adresse reportée sur les bulletins de salaire).

Numéro de téléphone portable, adresse email.

Statut professionnel, permis de conduire...

**Création d'un mot de passe :** entre 7 et 16 caractères.

La saisie de vos informations administratives dirige le premier choix d'inscription automatiquement dans la région de votre adresse fiscale.

Si votre adresse fiscale est dans une région où la Base TAF n'est pas administrée par une commission du film locale, vous n'aurez plus qu'un choix d'inscription dans une région secondaire.

### **ETAPE 2 : Création de fiche(s) de renseignements par région**

Une fois votre compte utilisateur créé, nous vous proposons de vous inscrire dans votre région « fiscale » et/ou dans une région « secondaire » de votre choix.

Vous devez remplir une fiche pour chaque région, même si la majorité de vos données seront pré-remplies sur la fiche de votre deuxième région.

Pour créer votre fiche Artiste-Comédien(ne), vous devez cliquer sur « s'inscrire » en face du statut Artiste-Comédien(ne).

Si ce statut n'est pas proposé dans les régions de vos adresses, c'est que la ou les commissions du film locales présentes sur le territoire de vos adresses n'administrent pas de fichier d'Artistes-Comédien(ne)s.

La création de fiche de renseignements se fait en deux étapes.

**Etape 1 : Saisie des informations concernant vos compétences, aptitudes, expériences.**

**Coordonnées en région fiscale :**

Le cas échéant, vous avez la possibilité de signaler une seconde adresse d'hébergement dans votre région fiscale.

**Coordonnées artistiques :**

Possibilité d'indiquer votre pseudonyme et/ou les coordonnées de votre agent si vous en avez un.

**Expériences significatives et récentes:**

Ce tableau vous donne la possibilité de mettre en avant certaines expériences de votre CV.

**Aptitudes/Matériel :**

Pratique du théâtre, savoir faire (voix off, doublage, chant....), langues parlées...

**Apparence physique :**

Taille, poids, yeux, cheveux, particularités....

**Commentaires :**

Questions supplémentaires, dont l'acceptation de la figuration.

**Etape 2 : Transfert de documents obligatoires (CV et/ou photos).**

Une fois votre fiche de renseignements remplie, vous devez transférer obligatoirement un CV et au moins 2 photographies, un portrait et une de plain pied (de la tête aux pieds).

Lors de la création d'une fiche, une fiche sans les documents obligatoires ne sera pas visible par les commissions du film locales compétentes sur le territoire de vos adresses, et ne pourra donc pas être administrée.

**SUIVI DE VOS FICHES D'ARTISTE-COMEDIEN(NE)**

**Confirmation de la création de votre compte utilisateur**

Dès la fin de la première étape, vous recevrez un mail de confirmation attestant du bon déroulement de la procédure.

**La validation de votre (vos) fiche(s) de renseignements**

Vous recevrez dans un second temps un mail de validation ou de suppression de votre inscription en région par chaque commission du film locale compétente sur le territoire de vos adresses.

Chaque commission du film locale se réserve le droit d'accepter, de refuser, ou de supprimer une inscription.

### **L'accès et la modification de votre fiche**

Avec votre nom utilisateur/login (votre adresse email) et votre mot de passe, vous pouvez modifier votre fiche d'inscription (validée ou non) à tout moment.

Si vous oubliez votre mot de passe, il vous suffit de saisir votre adresse mail et votre mot de passe vous sera envoyé par mail.

### **La mise à jour de votre fiche**

Vous devez mettre à jour les informations (y compris votre CV et/ ou vos photos) de votre inscription aussi régulièrement que possible, et au moins une fois par an.

Les commissions du film locales administrant vos fiches ne peuvent pas modifier vos informations directement depuis leur accès d'administration sans votre autorisation expresse.

Toute fiche modifiée sera proposée à la validation aux commissions du film locales administrant votre inscription.

### **La suppression de votre fiche**

Vous pouvez à tout moment supprimer votre fiche par le biais de votre nom utilisateur/login (votre adresse email) et votre mot de passe.

Conséquence : Les commissions du film locales concernées par votre inscription ne pourront alors plus proposer vos compétences aux sociétés de productions ayant des projets de tournages dans leur région.